

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1.

Débitrice: **TRIPLAST SA**, Zone Industrielle La Palaz B,
1530 Payerne
2.

Remarques: Par décision du 12 juin 2017, la présidente du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois a révoqué le sursis concordataire accordé le 7 avril 2017 à TRI-PLAST SA, zone industrielle La Palaz B, 1530 Payerne, a prononcé la faillite de TRIPLAST SA, avec effet au 12 juin 2017 à 09:00 heures et a relevé M. Alain Vuffray de sa fonction de commissaire.

Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

03577741